

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
28 octobre 2015  
Français  
Original : anglais

---

**Huitième rapport établi par le Secrétaire général  
en application du paragraphe 4 de la résolution  
2107 (2013) du Conseil de sécurité****I. Introduction**

1. Le présent rapport, soumis en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité, porte sur les faits nouveaux intervenus depuis la publication de mon précédent rapport en date du 29 juillet 2015 (S/2015/518) concernant la question des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus ainsi que des biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales.

2. Les relations bilatérales entre l'Iraq et le Koweït ont continué de se resserrer au cours de la période à l'examen. Dans le cadre de la tournée régionale qu'il a entreprise pour renforcer les relations entre l'Iraq et ses pays voisins, le Président du Conseil des représentants iraquien, Salim Jabouri, s'est rendu au Koweït le 12 juillet et y a rencontré l'émir du Koweït, cheik Sabah Ahmad Jaber Sabah, et le Président de l'Assemblée nationale koweïtienne, Marzouq Ghanim. Le 22 juillet, le Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Koweït, cheik Sabah Khaled Hamad Sabah, s'est félicité de la déclaration du Ministre iraquien des affaires étrangères, Ibrahim Jaafari, qui préconisait le resserrement des liens entre les deux États. Le 13 août, le Ministère koweïtien des affaires étrangères a dénoncé l'attentat terroriste perpétré à Sadr City, à l'est de Bagdad, qui a fait 76 morts et 150 blessés, indiquant que le Koweït soutenait pleinement l'Iraq dans la lutte contre toutes les formes de terrorisme.

3. Lors de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, le Koweït a souligné son intention d'aider l'Iraq à préserver sa sécurité et son intégrité territoriale et à faire face à l'aggravation de la crise humanitaire. Le 29 septembre, dans l'allocution qu'il a prononcée à l'Assemblée, le Premier Ministre du Koweït, cheik Jaber Mubarak Hamad Sabah, a souligné que le Koweït appuyait toutes les mesures prises par le Gouvernement iraquien pour préserver sa sécurité, sa stabilité et son intégrité territoriale et a appelé l'attention sur l'appui logistique fourni par le Koweït à la coalition internationale contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). Il a en outre insisté sur l'aide humanitaire apportée à l'Iraq par le Koweït. Le 1<sup>er</sup> octobre, M. Jaafari et cheik Sabah se sont rencontrés à New York, en marge de la session de l'Assemblée générale; ils ont souligné que les deux pays avaient des positions communes sur des questions d'intérêt mutuel. M. Jaafari a fait l'éloge



du Koweït pour l'appui qu'il avait apporté à l'Iraq, en particulier après l'entrée en scène de l'EIL.

## **II. Activités récentes concernant le rapatriement et le retour de tous les nationaux du Koweït et d'États tiers ou de leurs dépouilles**

4. Du 26 juillet au 10 août, une équipe spécialisée du Département des affaires humanitaires et du Département des prisonniers de guerre et des personnes disparues du Ministère des droits de l'homme, accompagnée de représentants du Ministère de la défense, du Ministère de l'intérieur et de la Direction médico-légale du Ministère de la santé, ont effectué des excavations sur le site de Khamisiya, dans la province de Dhi Qar. Au total, 604 tranchées tests ont été creusées, mais on n'a pas découvert de restes humains.

5. Mon Représentant spécial adjoint aux affaires politiques a continué de se réunir avec les acteurs concernés, dans l'exercice du mandat que lui confère la résolution 2107 (2013). Le 15 juillet, il s'est entretenu avec le Ministre iraquien des droits de l'homme, Mohammed Mehdi Bayati, pour exhorter le Ministère à redoubler d'efforts sur la question des personnes disparues, contribuant ainsi à renforcer les relations entre l'Iraq et le Koweït. M. Bayati l'a assuré que les travaux entrepris sur les lieux de sépulture potentiels se poursuivraient, tout comme la recherche de témoins.

6. Le 11 août, mon Représentant spécial adjoint s'est entretenu avec des représentants des Ministères irakiens des droits de l'homme et des affaires étrangères pour examiner les mesures concrètes prises pour retrouver les personnes disparues et pour évaluer l'état d'avancement du plan de travail de 2015. Les parties ont fait observer que le Gouvernement iraquien avait toutes les peines du monde à retrouver des témoins, car ceux qui avaient des liens étroits avec l'ancien régime, s'ils n'avaient pas quitté le pays, étaient peu enclins à coopérer. Mon Représentant spécial adjoint a été prié d'aider à obtenir, auprès d'États bien disposés, de nouvelles technologies permettant de rechercher des dépouilles dans les lieux d'inhumation potentiels, ainsi que d'aider le Gouvernement à rechercher les Irakiens disparus qui auraient été enterrés au Koweït.

7. Le 16 août, le Premier Ministre iraquien, Haider Abadi, a ordonné la dissolution du Ministère des droits de l'homme, dans le cadre d'un vaste plan de réforme visant à renforcer les institutions démocratiques et à combattre la corruption. Après cette annonce, les activités qui avaient été prévues pour le reste de 2015, y compris sur le terrain, ont été provisoirement interrompues. Le Ministère avait dirigé les travaux de recherche des nationaux du Koweït et d'États tiers disparus et présidé un comité interministériel consacré à cette question. Le Gouvernement iraquien ne s'est toujours pas prononcé quant à savoir quelle entité prendrait le relais en la matière. Pour l'heure, le Ministère des affaires étrangères joue un rôle de facilitation et de coordination.

8. Le 20 août, mon Représentant spécial adjoint s'est entretenu avec le Chef du Département des organisations internationales et de la coopération du Ministère iraquien des affaires étrangères, Ahmed Bamarni, pour examiner les conséquences de la dissolution du Ministère des droits de l'homme pour la question des personnes

disparues. Il a souligné la nécessité de recourir à de nouvelles méthodes pour renforcer l'efficacité des recherches. M. Bamarni a réaffirmé que l'Iraq poursuivrait avec détermination l'examen de cette question, conformément aux obligations qui lui incombent, tout en indiquant que des difficultés de financement risqueraient d'entraver ou de retarder le déroulement de certaines activités. Les 25 août et 5 octobre, mon Représentant spécial adjoint s'est également entretenu avec les représentants du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) afin de déterminer la marche à suivre en la matière, au vu de la dissolution du Ministère des droits de l'homme. Le 6 octobre, il a rencontré le Sous-Secrétaire aux affaires juridiques et aux relations multilatérales, Omar Barzanji, qui l'a assuré qu'en dépit de l'évolution de la structure de l'État, les travaux sur cette question allaient se poursuivre sans interruption, dans la mesure où les Ministères des affaires étrangères et de la défense allaient reprendre officiellement le dossier et absorber le savoir-faire technique du Ministère des droits de l'homme.

9. Le 6 octobre, lors d'une réunion avec l'Ambassadeur du Koweït en Iraq, Ghassan Zawawi, mon Représentant spécial pour l'Iraq a souligné que la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) demeurerait pleinement résolue à s'acquitter de la mission qui lui avait été confiée dans le dossier des personnes et des biens koweïtiens disparus, et qu'à cette fin, elle étudiait de très près, avec le Gouvernement iraquien, les conséquences de la dissolution du Ministère des droits de l'homme pour cette question. M. Zawawi a mis en relief l'importance que le Koweït attachait à ce dossier et a espéré que des progrès concrets seraient accomplis rapidement. Il a souligné par ailleurs que le Koweït se tenait aux côtés de l'Iraq pendant cette période difficile. De son côté, mon Représentant spécial a demandé, lors d'un entretien avec M. Jaafari, le 12 octobre, que le Gouvernement iraquien redouble d'efforts sur cette question. M. Jaafari a reconnu l'importance de ce dossier et réaffirmé que celui-ci demeurerait une priorité pour le Gouvernement iraquien. Appelant l'attention sur les solides relations bilatérales unissant les deux pays, il a remercié le Koweït pour avoir apporté son concours à l'Iraq au cours de cette période difficile.

10. Les 12 et 13 octobre, les Ministères irakiens des affaires étrangères et des droits de l'homme ont publié une annonce dans les journaux locaux, dans l'espoir d'identifier des témoins pouvant donner des informations sur des nationaux du Koweït ou d'États tiers disparus ou sur des biens koweïtiens disparus, en contrepartie d'indemnités financières et de garanties juridiques.

11. La MANUI a participé, en qualité d'observateur, à la quatre-vingt-onzième session du Sous-Comité technique du Mécanisme tripartite, qui s'est tenue le 13 octobre à Genève. Le Sous-Secrétaire aux affaires juridiques et aux relations multilatérales, M. Barzanji, a assuré les membres que, malgré la dissolution du Ministère des droits de l'homme, l'Iraq était déterminé à poursuivre son travail sur le dossier. L'Iraq a également annoncé qu'il continuait de publier des appels à témoins sur des chaînes de télévision par satellite pour tenter de toucher un plus large public. En vue de progresser dans le cadre d'une approche globale, le CICR a présenté aux membres du Mécanisme tripartite, pour examen, une proposition visant à soumettre à un examen scientifique approfondi toutes les informations recueillies et tous les efforts déployés afin de recentrer les activités de recherche entreprises pour localiser les personnes disparues et préciser ce qu'il était advenu d'elles. L'examen porterait notamment sur la collecte, la centralisation et l'organisation de toutes les données provenant de tous les membres du Mécanisme ou d'autres

organes compétents, l'analyse des informations avec le concours de spécialistes, et la formulation de recommandations médico-légales sur la marche à suivre. La proposition, à mettre en œuvre en parallèle avec le travail exécuté sur le terrain, a été accueillie avec satisfaction par l'ensemble des membres.

12. Le 14 octobre, mon Représentant spécial adjoint a rencontré, à Genève, des représentants du Comité national koweïtien des personnes disparues et des prisonniers de guerre. Le Président de la Commission s'est dit préoccupé par l'interruption des travaux sur la question, par suite de la dissolution du Ministère iraquien des droits de l'homme, et a souligné qu'il faudrait veiller à mettre l'ensemble des connaissances spécialisées, des informations, des contacts et des renseignements recueillis au sujet des missions à la disposition de la nouvelle structure qui reprendrait les travaux, pour assurer la continuité de ces derniers. Le Président a également souligné qu'il importait de retrouver la trace de témoins pour obtenir de précieuses informations sur l'emplacement des fosses communes. Compte tenu de ce qui précède, il fallait maintenir le programme d'activités – notamment les appels à témoins – et les futures réunions tripartites.

13. Mon Représentant spécial adjoint a participé à la quarante et unième réunion de la Commission tripartite, tenue le 15 octobre à Genève. Les membres de la Commission ont entériné la proposition du CICR visant à procéder à un examen scientifique approfondi de l'ensemble des informations recueillies et des efforts déployés. En outre, le statut d'observateur de la MANUI au sein du Mécanisme a été prorogé à l'unanimité. Au cours de la réunion, le Koweït s'est dit disposé à apporter à l'Iraq toute l'assistance et toute la coopération dont il aurait besoin pour passer le témoin, rapidement et sans heurts, à la nouvelle entité chargée de la question des personnes disparues. Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a fait savoir qu'il avait pris contact avec des experts d'institutions nationales pour voir lesquels d'entre eux pourraient aider le pays à coordonner les efforts techniques.

### **III. Activités récentes concernant la restitution de biens koweïtiens**

14. Comme indiqué plus haut, le Ministère iraquien des affaires étrangères a publié dans les journaux locaux, les 12 et 13 octobre, des annonces sur des personnes et des biens koweïtiens disparus afin d'encourager les témoins à se faire connaître.

15. Au cours de l'entretien qu'il a eu avec mon Représentant spécial adjoint, M. Bamarni a noté que l'Iraq n'était pour l'heure pas en mesure de prendre à sa charge les coûts liés aux activités entreprises à grande échelle pour retrouver les biens koweïtiens, notamment les archives nationales, en raison des difficultés budgétaires auxquelles le Gouvernement devait faire face. Mon Représentant spécial adjoint a réaffirmé que des mesures peu onéreuses pourraient être prises pour poursuivre les travaux, notamment en faisant appel à des bénévoles qui seraient chargés de procéder à des recherches dans les archives des différents ministères. Malheureusement, au cours de la période considérée, aucun progrès n'a été enregistré en ce qui concerne les biens.

## IV. Observations

16. Je me félicite de l'atmosphère positive qui continue de caractériser les relations bilatérales entre l'Iraq et le Koweït. Je tiens tout particulièrement à saluer la solidarité et le soutien, d'ordre humanitaire et au-delà, dont a fait preuve le Gouvernement koweïtien à l'endroit de son voisin en ces temps difficiles. J'exhorte les deux pays à mettre à profit cette bonne volonté et cet esprit de coopération pour faire les progrès tant attendus sur le dossier des nationaux du Koweït et d'États tiers disparus et des biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales, pour enfin mettre un terme à ce problème humanitaire.

17. Je félicite le Gouvernement iraquien d'avoir engagé des réformes cruciales propres à lui permettre de répondre efficacement aux besoins urgents du peuple iraquien. Vu qu'il a été décidé de dissoudre le Ministère des droits de l'homme, je demande instamment au Gouvernement de se prononcer rapidement sur l'entité qui prendrait le relais dans le dossier des personnes disparues. Je demande en outre au Gouvernement de veiller à ce que l'ensemble des informations et connaissances techniques soit transféré aux services compétents pour garantir une transition sans heurt et la poursuite des travaux. J'exhorte le Gouvernement iraquien à poursuivre la mise en œuvre du plan de travail de 2015, en dépit des réformes structurelles et des graves problèmes financiers et de sécurité auxquels il fait face. Je constate avec regret que, malgré les efforts déployés, on n'a pas découvert de restes de Koweïtiens disparus en Iraq au cours des 10 dernières années.

18. J'exhorte le Gouvernement iraquien à rester ouvert aux propositions et suggestions formulées par les membres du Mécanisme tripartite, afin de relancer le dossier. Je l'exhorte également à trouver le personnel et le financement nécessaires pour reprendre à plein les travaux de recherche des personnes et des biens disparus et à faire preuve d'engagement total à s'acquitter de cette obligation internationale. Je demeure persuadé qu'on peut faire des progrès sur la question en explorant d'autres pistes. J'engage vivement l'Iraq et le Koweït à continuer de réunir tous les six mois, comme convenu, le Comité conjoint, afin de faire avancer le dossier des biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales.

19. Je salue le dévouement sans faille et le travail acharné dont ont fait preuve les membres du Mécanisme tripartite et son président, le CICR, qui ont maintenu la question sur le devant de la scène depuis plus de 20 ans et dont les activités demeurent essentielles dans la recherche d'une solution au problème des nationaux du Koweït et d'États tiers disparus. Je me félicite de la prorogation du mandat de la MANUI, qui lui permettra ainsi de continuer d'appuyer le Gouvernement iraquien en vue d'améliorer les résultats obtenus sur la question. Je salue la proposition du CICR visant à procéder à un examen scientifique approfondi de l'ensemble des informations recueillies et des efforts déployés de manière à recentrer et mieux orienter les activités de recherche en vue de localiser les personnes disparues et d'élucider ce qu'il en était devenu. J'espère que cette approche globale permettra de transformer les informations recueillies en nouvelles réalités et qu'elle produira des résultats. J'encourage les membres à continuer de proposer des idées novatrices propres à faire avancer le dossier.

20. Je tiens à réaffirmer le ferme engagement de la MANUI, de mon Représentant spécial et du Représentant spécial adjoint aux affaires politiques à continuer d'apporter tout leur concours en vue de promouvoir, d'appuyer et d'accompagner

les efforts faits par l'Iraq dans la recherche des personnes et des biens koweïtiens disparus. J'encourage le Gouvernement iraquien à faire appel aux compétences et à l'appui de la MANUI à cette fin.

---